



extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 2 octobre 2019 au montant de 146 074.79 \$.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 2 octobre 2019**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 104 095.07 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 584.37 \$.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Conciliation bancaire**

Présentation de la conciliation bancaire au 30 septembre 2019.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **État de revenus et dépenses**

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour septembre 2019. L'état comparatif sera présenté en novembre.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Rapport des permis émis**

La directrice présente le rapport des permis émis pour septembre 2019.

2019-RAG-6091

#### **DEUXIÈME VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'effectuer le deuxième versement de la quote-part pour la Sûreté du Québec au montant de 14 847 \$.

Adoptée.

##### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Patinoire**

La directrice générale demande aux conseillers si ceux-ci désirent faire la demande pour une subvention d'employé pour un surveillant à la patinoire. Comme l'achalandage est très minime à la patinoire, le conseil opte plutôt pour faire un essai sans surveillance, en laissant toujours la porte débarré pour les gens qui veulent se changer, mais en arrêtant le chauffage afin d'éviter, comme par le passé, que la porte soit ouverte et que le chauffage n'arrête pas.

De plus, le conseiller Philippe St-Jacques apporte l'idée de diminuer la patinoire. Comme la vision du conseil est de faire un projet pour installer une toiture sur la patinoire, les conseillers préfère ne pas toucher à la grandeur de la patinoire.

2019-RAG-6092

### **CÉLÉBRATION DE LA MESSE DANS LA SALLE MUNICIPALE POUR L'HIVER 2019-20**

CONSIDÉRANT QU'il est extrêmement coûteux de chauffer l'église durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le comité St-Boniface fait de grands efforts afin d'amasser les fonds nécessaires pour la rénovation du bâtiment et que si la célébration de la messe se ferait dans l'église toute l'hiver, tous les profits amasser durant l'année y passerait;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu de prêter la salle gratuitement pour la célébration de la messe un dimanche sur deux à compter du dimanche 10 novembre.

Adoptée.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Résolution de la municipalité de Grand-Remous concernant les pinces de désincarcération**

La directrice présente au conseil une résolution de la municipalité de Grand-Remous mentionnant qu'une rencontre doit avoir lieu concernant les pinces de désincarcération et que pour l'instant, la municipalité de Grand-Remous se décharge de toutes responsabilités envers la municipalité de Bois-Franc puisque le territoire qui lui a été imposé est beaucoup trop grand pour les ressources disponibles. Il faut donc se rencontrer en urgence afin de trouver un moyen qui pourrait combler les attentes de tous. Le conseil est très ouvert à cette rencontre et demande au conseil de Grand-Remous de proposer une date.

**La résolution 2019-RAG-6093 a été annulé à la séance du 4 novembre dû au fait que le programme est fermé.**

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Offres publicitaires 2019 du Choix Vallée-de-la-Gatineau**

La directrice présente au conseil une offre de rencontre afin d'établir un partenariat entre la municipalité et le Journal. La municipalité

continuera de publier ces avis publics comme auparavant, mais n'est pas ouverte à signer une entente de publicité continue. Le conseil préfère continuer comme nous le faisons maintenant en prenant les publicités au besoin.

2019-RAG-6094

**INVITATION À PROCLAMER LA MUNICIPALITÉ «MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE»**

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (art. 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 748 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts des maisons pour femmes victimes de violence conjugale pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc se proclame «Municipalité alliée contre la violence conjugale».

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Fonds pour la revitalisation des infrastructures municipales**

La directrice présente au conseil une nouvelle subvention offerte par Loisir municipal «Fonds pour la revitalisation des infrastructures municipales». Ce fond demande que la municipalité investisse le tiers du montant et les gouvernements provincial et fédéral mettront l'autre tiers. Le conseil est donc d'accord pour préparer un projet de toiture sur la patinoire et si le projet cadre bien, nous le présenterons à ce fond.

2019-RAG-6095

**TERRAIN DE BASEBALL**

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait une mise à niveau complète du terrain de baseball;

CONSIDÉRANT QUE pour que la mise à niveau soit complète, il faudrait refaire la dernière partie de la clôture dans le fond;

CONSIDÉRANT QU'IL reste toujours des fonds dans la TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de refaire la clôture du champ de balle pour un total de 14 500 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Achat de radars d'indication de vitesse pour la zone scolaire**

La directrice présente au conseil des soumissions pour l'achat de radars indicateur de vitesse pour la zone scolaire. Comme il y a beaucoup de vitesse dans cette zone, le conseil cherche une solution pour inciter les gens à respecter la limite de vitesse qui est de 50 km/h. Les soumissions présentées sont quand même assez élevées donc, le conseil demande de voir en premier avec le MTQ s'il y aurait possibilité de mettre une affiche représentant un enfant sur l'accotement pour inciter à la diminution et de s'informer aussi si les radars indicateurs sont autorisés. Le conseil demande aussi de vérifier s'il y aurait possibilité de faire faire une traverse de piéton dû au fait que les élèves de l'école St-Boniface vont régulièrement à la bibliothèque et comme ceux-ci doivent traverser la Route 105 pour y venir, il serait plus sécuritaire pour eux d'avoir une traverse bien indiquée.

2019-RAG-6096

##### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PLAISIRS D'HIVER**

CONSIDÉRANT QU'une subvention est disponible afin d'inciter les gens à bouger;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir des infrastructures et des moyens de faire bouger les gens;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu de faire une demande de subvention à Kino-Québec dans le cadre de son programme Plaisirs d'hiver afin d'instaurer des cours de Zumba ou d'aérobic (à déterminer) dans le but d'inciter les gens de tous âges à bouger et à s'amuser en groupe.

Il est aussi résolu que Mme Sylvie Lévesque, conseillère, soit nommé responsable et que celle-ci signe tous documents nécessaires à la demande pour et au nom de la Municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2019-RAG-6097 **LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs sont allés sur le chemin du Parc Industriel pour analyser les travaux effectués suite à la première année;

CONSIDÉRANT QUE les seuls commentaires négatifs rapportés ne découle pas du travail fait par la compagnie Sintra Inc. à l'automne 2018;

EN CONSÉQUENCE, suite à la recommandation des ingénieurs, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de libérer la retenue contractuelle de Sintra Inc. et de fermer ce dossier.

Adoptée.

2019-RAG-6098 **PROPOSITION DE MODIFICATION À L'ASSURANCE CONCERNANT LA VALEUR DU BÂTIMENT**

CONSIDÉRANT QUE présentement, la valeur alloué pour le bâtiment en cas d'incendie ou de tout autres sinistres est beaucoup trop basse comparé aux coûts de reconstruction d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité où le bâtiment serait complètement démoli, avec le montant alloué présentement, nous serions dans l'obligation de diminuer considérablement la grandeur du bâtiment et nous ne pourrions plus offrir les mêmes services;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose d'augmenter la valeur du bâtiment aux assurances afin de le mettre aux coûts de construction d'aujourd'hui, ce qui augmentera la facture d'assurances annuelle de 2 542 \$.

La mairesse demande si le vote est unanime :

Pour : François Beaumont, Arnold Holmes, Kim Bernatchez, Michelle Payette et Sylvie Lévesque

Contre : Philippe St-Jacques.

Adoptée.

2019-RAG-6099 **TRANSFERT DE POSTE BUDGÉTAIRE**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de procéder aux transferts de postes budgétaires suivants :

De :	02.130.00.310	Frais déplacement - adm	500 \$
Vers :	02.130.00.282	Ass. Salaire – adm	500 \$
De :	02.130.00.335	Internet - administration	750 \$
Vers :	02.130.00.421	Assurance	750 \$
De :	02.130.00.335	Internet - administration	3 000 \$
Vers :	02.320.00.521	Ent. Chemins et trottoirs	3 000 \$
De :	02.701.50.141	Sal. Terrain de jeux	2 000 \$
De :	02.701.50.232	Ass. Emploi T. Jeux	230 \$

De :	02.701.50.242	F.S.S. terrain de jeux	520 \$
De :	02.701.50.252	C.S.S.T. terrain de jeux	235 \$
De :	02.701.50.262	RQAP terrain de jeux	95 \$
Vers :	02.701.50.454	Formation camp de jour	3 080 \$
De :	02.701.50.141	Sal. Terrain de jeux	500 \$
Vers :	02.702.30.670	Fournitures et équip.	500 \$
De :	02.701.50.141	Sal. Terrain de jeux	500 \$
Vers :	02.990.00.496	Frais de banque	500 \$

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Projet de règlement pour les constructions de rues en vue d'une reprise de la municipalité**

La directrice présente deux modèles de règlements venant d'autres municipalités pour la construction de rues en vue d'une reprise de la municipalité. Comme nous n'avons pas les connaissances dans ce domaine pour savoir lequel nous conviendrait le mieux, le conseil demande à la directrice de voir avec les ingénieurs à la MRC si ceux-ci n'ont pas un modèle déjà bâti et si non, de prendre quelques modèles différents des autres municipalités et de leur envoyer afin d'avoir leur avis sur lequel nous conviendrait. Nous y reviendrons à une séance ultérieure lorsque nous aurons plus d'informations.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Demande d'engagement financier de la Note Verte**

La directrice présente au conseil une demande d'engagement financier de la Note Verte. Ceux-ci ont besoin de cet engagement afin de payer le salaire du coordonnateur. Les administrateurs et les membres sont tous à titre de bénévole, mais il fallait absolument engager un coordonnateur afin que le tout fonctionne. Comme l'organisme tient à garder les dons et autres sources de financement pour aider et accompagner le plus de jeunes possibles, ils demandent aux municipalités un engagement financier de 5 ans afin d'assurer ce poste pour les 5 prochaines années. Le conseil n'est pas complètement contre l'idée, mais il préfère voir de quel ordre sera l'engagement des autres municipalités avant de se positionner sur la question. Dans l'éventualité où toutes les municipalités de la Vallée embarqueraient, le conseil réévaluera sa position sur la question.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

La directrice présente au conseil la lettre reçue du ministre des Transports confirmant une aide financière de 33 866 \$ pour le volet entretien des routes locales.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Statistiques de la bibliothèque pour août 2019**

La directrice présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour août 2019.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Remerciements du groupe de témoins de Jéhovah**

La directrice présente au conseil une lettre de remerciements pour le service et l'aide reçue lors de la location de la salle municipale pour deux de leur réunion.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Invitation de Halte-femme Haute-Gatineau**

La directrice présente au conseil une invitation à visionner le documentaire «Quand les pouvoirs s'emmêlent» de Halte-Femme Haute-Gatineau. Le visionnement aura lieu le 3 décembre 2019 au Château Logue à 18h.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Remerciements d'Albatros VG**

La directrice présente au conseil une lettre de remerciements d'Albatros VG pour notre don.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Plan de sécurité civile**

Suite à la remise du plan de sécurité civile lors de la dernière séance du conseil, les conseillers mentionnent à la directrice que pour compléter le plan, elle peut utiliser le nom des conseillers aux endroits manquants et ceux-ci prendront le mandat qui leurs auront été confiés. La directrice complètera donc le tout et présentera le plan de sécurité civile pour approbation à la séance de novembre.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Achat d'une génératrice**

La directrice présente au conseil deux soumissions reçues par l'électricien. La première concernant l'installation d'une génératrice et l'autre pour la génératrice elle-même. Comme le montant de la génératrice dépasse amplement les 25 000 \$, nous demanderons une autre soumission à un fournisseur différent afin d'être dans les normes pour l'achat final.



**DEMANDE D'INSTALLATION D'UN PANNEAU-RÉCLAME – AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 77**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'installation d'un panneau réclame et que la demande est conforme en tout point sauf pour la superficie totale du panneau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne voit pas d'objection à modifier le règlement afin d'adapter la superficie au règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller François Beaumont et que tous les conseillers sont d'accord pour adopter la modification immédiatement puisqu'ils ont pris connaissance du document;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de modifier l'article 14.6 du chapitre XIV afin d'y inscrire une superficie maximale de 18.6 m<sup>2</sup> au lieu de 10m<sup>2</sup> et d'y ajouter l'article suivant :

Suite à toute installation d'un panneau-réclame, le propriétaire s'engage à entretenir celle-ci continuellement. Le nettoyage autour du panneau doit être fait régulièrement et dans le cas où le panneau devenait désuet, le propriétaire s'engage à le refaire afin que le visuel soit toujours agréable.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Chemin Payette (dernière partie privée)**

Suite à la demande des citoyens propriétaires du chemin privé au bout de la rue Payette pour que la municipalité prenne en charge le déneigement, la municipalité ne peut acquiescer à la demande pour les raisons suivantes :

- La municipalité ne peut se permettre de prendre en charge le déneigement d'un chemin privé puisque celle-ci serait responsable de tous dommages ou autres et qu'elle devrait acquiescer à toutes les demandes futures sur le même sujet;
- Pour que la municipalité puisse acquiescer à la demande, elle doit être propriétaire du chemin et comme nous sommes en processus d'adoption d'un règlement pour la reprise de chemin, aucune reprise ne peut être faite tant que ce règlement n'est pas adopté;

Le conseiller Arnold Holmes se chargera donc d'informer les citoyens concernés que la municipalité n'est pas fermée à faire la reprise du chemin afin de prendre en charge tous les coûts qui s'y associent, mais pour cette année, elle ne pourra pas en prendre charge puisque le processus d'adoption du règlement, de l'entente entre la municipalité et le propriétaire pour les travaux à effectuer et le transfert prend plusieurs mois.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Parc Branchaud**

La conseillère Sylvie Lévesque mentionne que maintenant que les travaux sont terminés, il faut faire la préparation de l'inauguration. Elle mentionne aussi que l'installation des affiches interdisant les animaux dans le parc a réglé le problème occasionné par la citoyenne qui s'y présentait avec ses deux gros chiens. Et aussi que les commentaires sur le parc sont très positifs et que les gens qui y viennent l'apprécient énormément.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Appui à la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau**

La directrice présente au conseil une demande d'appui de la TDSVG à leur demande au fond de prévention jeunesse. L'appui se fait par une lettre de la municipalité donc, les conseillers autorisent à la directrice de faire la lettre d'appui et de l'envoyer à la TDSVG.

2019-RAG-6101

### **ATTESTATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET DES COÛTS VÉRIDIQUES POUR LE TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixées à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- que la municipalité de Bois-Franc atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

Adoptée.

2019-RAG-6102

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

---

Julie Jolivette, mairesse

---

Annie Pelletier, directrice générale